

---

## CHRONIQUE

# Grenelle contre les violences : un bilan plus que mitigé

| 09/09/2020 |



**Rachel Silvera** (<url:/users/rachel-silvera>)

Maîtresse de conférence à l'université Paris-Nanterre

---

Un an après le lancement du Grenelle contre les violences faites aux femmes, le bilan est loin d'être satisfaisant. Un [rapport de deux sénateurs](url:http://www.senat.fr/notice-rapport/2019/r19-602-notice.html) (<url:http://www.senat.fr/notice-rapport/2019/r19-602-notice.html>), Eric Bocquet (groupe communiste) et Arnaud Bazin (LR), publié le 28 août, critique fortement le bilan du gouvernement en la matière. En un mot, beaucoup de bruit et de « com' », pour de bien faibles résultats...

## Des chiffres trompeurs

Rappelons qu'en 2019, 149 femmes sont mortes sous les coups de leur conjoint ou ex-conjoint (121 en 2018). Selon la [dernière lettre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes](url:https://arretonslesviolences.gouv.fr/sites/default/files/2020-04/ONVF%20n%C2%B014-Violences%20au%20sein%20du%20couple%20et%20violences%20sexuelles_novembre%202019.pdf) ([url:https://arretonslesviolences.gouv.fr/sites/default/files/2020-04/ONVF%20n%C2%B014-Violences%20au%20sein%20du%20couple%20et%20violences%20sexuelles\\_novembre%202019.pdf](url:https://arretonslesviolences.gouv.fr/sites/default/files/2020-04/ONVF%20n%C2%B014-Violences%20au%20sein%20du%20couple%20et%20violences%20sexuelles_novembre%202019.pdf)), 213 000 femmes ont été victimes de violences physiques et/ou sexuelles commises par leur conjoint ou ex-conjoint en 2018. Moins d'une victime sur cinq déclare avoir déposé plainte et plus de la moitié des victimes n'a fait aucune démarche auprès d'un professionnel ou d'une association. Et on sait qu'avec la crise du Covid-19, ces violences ont augmenté (plus de 30 % d'augmentation des signalements).

A l'issue du Grenelle, le Premier ministre avait annoncé une enveloppe de 1,116 milliard d'euros pour l'égalité entre les femmes et les hommes... Mais en réalité, ce chiffre correspond à la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées. Le montant des crédits de paiement, pour 2020, s'élève à 557,8 millions d'euros, dont 360 millions seront engagés contre les violences (342 millions en 2019).

L'augmentation du budget consacré à l'égalité entre 2019 et 2020 s'explique principalement par le triplement des fonds destinés à financer des programmes déployés à l'étranger qui représentent 834,5 millions d'euros de l'enveloppe globale. De plus, près de la moitié des dépenses de l'enveloppe pour le territoire concerne l'Education nationale. Y sont comptés les salaires des enseignants d'histoire et géographie qui effectuent, « *la sensibilisation à l'égalité entre les sexes et de la lutte contre les discriminations sexistes* » ... Chiffrage quelque peu imprécis des vraies dépenses dédiées à l'égalité !

## Tours de passe-passe

Tout l'exercice consiste à opérer des tours de passe-passe, pour faire apparaître comme nouveaux des crédits qui correspondent en réalité à « *des sous-exécutions importantes jusqu'en 2018, et des opérations discrètes de redéploiements internes* ». Bon nombre de mesures annoncées comme nouvelles existaient en fait déjà : le rapport cite par exemple « *les intervenants sociaux en commissariat et gendarmeries, les psychologues, ou encore les correspondants locaux de lutte contre les violences intrafamiliales* ».

Pour les deux sénateurs, cette faible hausse réduit donc la bonne mise en place des mesures annoncées. Les associations se demandent bien, par exemple, où trouver trace des 1 000 nouvelles places d'hébergement d'urgence pour des femmes victimes de violences, annoncées lors du Grenelle. L'appel à projet lancé prévoit un coût moyen par place de 25 euros la journée, un montant vraiment insuffisant pour une prise en charge adaptée. Selon les associations, le coût véritable d'une place est de 40 à 50 euros.

Faute de budget conséquent de l'Etat, la lutte contre les violences faites aux femmes repose sur le travail – essentiel – des associations portées par beaucoup de bénévoles, soutenues inégalement par des collectivités locales et un peu par la générosité du public. Ce sont d'ailleurs ces associations, avec certaines collectivités locales, qui expérimentent des solutions que les gouvernements mettent du temps à généraliser. C'est le cas par exemple de l'Observatoire des violences de Seine-Saint-Denis qui préfigure de nombreux dispositifs.

## Un manque de soutien public aux associations

Le rapport souligne toutefois la réactivité du gouvernement pendant la période de confinement : forte communication sur le 39 19 (numéro gratuit pour les femmes victimes de violence), un numéro SMS, des points d'accueil dans les pharmacies et les supermarchés. Il n'empêche, les associations ne sont tout simplement pas suffisamment soutenues. Beaucoup

d'entre elles ont souffert pendant la crise du Covid, face à « *l'afflux de demandes lié à la communication gouvernementale pendant la crise sanitaire notamment et une complexité administrative, due à la multiplicité de financements, et notamment les réponses aux appels à projet* », rappelle le rapport sénatorial.

C'est en réalité en faisant appel aux dons du public que beaucoup ont fonctionné. La Fondation des femmes, notamment, a réalisé une collecte record de plus de 2,7 millions d'euros (en dons numéraires et matériels) dont environ 500 000 euros de dons de particuliers. Mais comme le rappellent Eric Bocquet et Arnaud Bazin : « *La générosité publique ne peut et ne doit pas se substituer au financement public, s'agissant notamment de dispositifs qui relèvent de services publics, comme l'hébergement par exemple.* »

Au total, selon Anne-Cécile Mailfert, présidente de la Fondation des femmes, seulement un tiers environ des mesures ont été prises, « *qui sont les moins coûteuses, mais, en revanche, celles qui nécessitent des moyens, comme l'accompagnement social des victimes de violences, ou la création de places d'hébergement, sont toujours attendues* ». Rien non plus du côté de la prévention qui, comme le rappelle Caroline de Haas, du collectif #NousToutes, reste le seul véritable levier pour mettre fin à ces violences.

© Alternatives Economiques. Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle des pages publiées sur ce site à des fins professionnelles ou commerciales est soumise à l'autorisation d'Alternatives Economiques (Tel : (33) 03 80 48 10 25 - abonnements@alternatives-economiques.fr). En cas de reprise à des fins strictement privées et non commerciales merci de bien vouloir mentionner la source, faire figurer notre logo et établir un lien actif vers notre site internet [www.alternatives-economiques.fr](http://www.alternatives-economiques.fr).

---